

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE  
AFFAIRES JURIDIQUES

CONVENTION DE PARTENARIAT  
POUR LA PARTICIPATION DE ...AUTIN LUCY ROSE.....  
À « ROYAN PASSION - JAPON - ÉDITION 2018 »

D 18.441

ENTRE

La Ville de Royan représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 4 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n°17.2647 en date du 5 octobre 2017, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 6 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

ci-après désignée « *la Ville* »,

D'UNE PART,

ET

L'entreprise ...AUTIN LUCY ROSE....., ayant son siège social à...Rochefort....., Numéro de SIRET ...822 758 330 00028 représentée par Melle...Autin Lucy....., sa Directrice en exercice, dûment habilitée à l'effet des présentes,

ci-après désignée « *la Société* »,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

*La Ville* organise les 17 et 18 novembre 2018 l'événement ROYAN PASSION - JAPON. Cette manifestation consiste en une série de manifestations culturelles et deux journées de convention visant à promouvoir la culture japonaise sous tous ses aspects.

Dans le cadre de son activité, *la Société* souhaite bénéficier d'une représentation publicitaire sur le programme de la manifestation afin de promouvoir sa marque et sa visibilité.

La présente convention a pour objet d'acter les termes du partenariat.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

## ARTICLE 1 - OBJET - DATE - LIEU

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre *la Ville* et *la Société* dans le cadre des actions liées à ROYAN PASSION - JAPON qui se déroulera au Palais des Congrès à Royan les 17 et 18 novembre 2018 et dans différents endroits de la Ville à partir du 16 novembre.

Aucune reconduction n'est envisagée.

## ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS RECIPROQUES

*La Ville* s'engage à la mise à disposition d'un stand au Palais des Congrès.

En contrepartie, *la Société* s'engage à faire bénéficier *la Ville* d'une animation liée à son activité sur le stand dont elle disposera sur le site du Palais des congrès : initiations ludiques au Japonais

Les engagements réciproques n'entraînent aucun transfert de droit d'images.

## ARTICLE 3 - OBLIGATIONS

Chaque partie s'engage expressément à l'égard de l'autre à faire respecter les clauses de la présente convention. Toute modification aux clauses de celle-ci, devra faire l'objet d'un avenant.

## ARTICLE 4 - RESILIATION

La présente convention pourra faire l'objet d'une résiliation, par courrier recommandé avec accusé de réception, par l'une ou l'autre partie, sans préavis.

## ARTICLE 5 - LITIGES

En cas de difficultés, les parties s'engagent à signaler toutes difficultés pouvant naître de l'application du présent contrat et à mettre en œuvre tous les moyens amiables pour déterminer une solution.

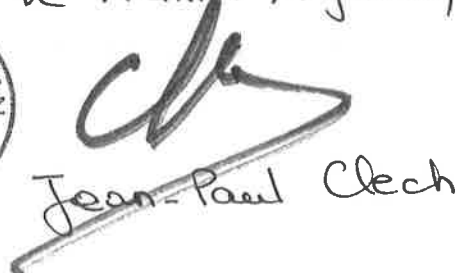
A défaut, tout litige relève de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de POITIERS : 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS - Tél. : 05.49.60.79.19, [greffe.ta-poitiers@juradm.fr](mailto:greffe.ta-poitiers@juradm.fr).

Pour *la Société*,  
La Directrice,



Fait à ROYAN, le 24/08/2018  
en trois exemplaires originaux  
10 SEP. 2018  
Pour *la Ville*,

Pour le Maire, par délégation,  
le Premier Adjoint,



Jean-Paul Clech

En provenance de :  
~~LUCY HUTIN ROSE  
129 Rue ...  
17300 ROCHEFORT~~

5592 VZ - PTC 304 - 2018762101 - DBIT



**RECOMMANDÉ :**  
**AVIS DE RÉCEPTION**  
Numéro de l'AR: **AR 2C 127 886 1375 4**



Renvoyer à **FRAB**

Présenté / Avisé le : 11/05/18	
Distribué le : 11/09/18	
Je soussigné déclare être	Signature
<input type="checkbox"/> Le destinataire	<i>Antoine Guéroux</i>
<input type="checkbox"/> Le mandataire	
<input type="checkbox"/> CNI/Permis de conduire	Signature Facteur*
<input type="checkbox"/> Autre : . . . . .	

Ville de Royan SJ  
Hôtel de Ville Royan Bastien (preu)  
80 avenue de Beucaillac  
17205 ROYAN Cedex

\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.  
LA POSTE AGRÉMENT N° C806



